

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 13 janvier 2018

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>
- <http://www.ministerejustice.fr>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, **toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT** ».

- *En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.*
- *En complicité de la gendarmerie de St Orens.*

(Faits reconnus par le ministère de la justice en son mémoire du 27 mai 2017 et le Conseil d'Etat saisi en responsabilité de l'Etat français.) « En attente d'indemnisation ».

Le Médiateur
Autorité des Marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Lettre recommandée avec AR : N°1A 147 044 3695 9

Monsieur, Madame

Je sollicite de votre très haute bienveillance à prendre en considération ma demande au vu de :

- La réponse par mail de l'A.M.F ci-joint en date du 5 janvier 2018 :

Faisant suite à ma réclamation faite auprès de l'A.M.F en date du 25 décembre 2017.

Soit :

Je vous demande de votre intervention auprès de la société ING Bank qui se refuse de répondre :

- Au courrier du 10 octobre 2017.

- Au courrier du 15 novembre 2017.
- A la mise en demeure du 25 décembre 2017.

Certes qu'aujourd'hui il n'existe aucun contentieux juridique, je ne fais que porter réclamation à la Société ING qui détiendrait mes titres et comme expliqué dans mes courriers.

Mon préjudice à ce jour est évalué approximativement au 28 décembre 2017 :

A la somme de : 604448 euros.

Je vous prie de faire droit au contenu de mes différents courriers qui demandent que soit respecté par ING Bank :

- *La Directive N° 94/19/CE du 30 mai 1994 du Parlement européen et du Conseil, de l'UE, relative aux systèmes de garantie des dépôts.*

Que je demande qu'à récupérer mes investissements effectués dans notre économie française dont j'en ai été sollicité aux cours des années précédentes.

Comptant sur toute votre compréhension à intervenir auprès de : ING bank qui détiendrait les titres.

Pour toutes informations utiles complémentaires, vous pouvez me contacter sur mon mail ci-dessus repris.

- *Vous avez tous les éléments du dossier sur mon site au lien ci-dessous repris.*

Dans cette attente de vous lire, je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièces saisissant ING Bank :

- **En date du :** 10 octobre 2017 « *resté sans réponse* »
- **En date du :** 15 novembre 2017 « *resté sans réponse* »
- **En date du :** 25 décembre 2017 « *resté sans réponse* »

Pièces saisissant l'A.M.F :

- En date du 25 décembre 2017
- Réponse de l'A.M.F par mail en date du 5 janvier 2018.

Pièces « Evaluation de mon préjudice » :

- Evalué approximativement au 28 décembre 2017

L'entier dossier au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/FINANCES/INVESTISSEURS%20PARTICULIERS.htm>